



## **CONVENTION**

### **Gérontologie 2<sup>ème</sup> semestre 2024 Yoga**

Entre les soussignés :

**Le prestataire,**

**Raison sociale :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Siret :**

**MARIE BROUET BIEN-ETRE**

141 rue Félix Demesmay

59830 CYSOING

06 70 56 93 52

752752147

**Organisateur et financeur**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Représenté(e) par :**

**Qualité :**

**Ville de Hem**

42, rue du Général Leclerc

59510 Hem

03 20 66 58 00

Francis VERCAMER

Maire

***Il a été convenu ce qui suit :***

MARIE BROUET BIEN-ETRE fournira à l'organisateur des prestations de yoga sur chaise dans le cadre des animations organisées à Hem à destination du public senior pour le second semestre 2024.

La prestation assurée par MARIE BROUET BIEN-ETRE consistera à dispenser :

- Six séances de yoga sur chaise dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville.
- Un atelier « ressentir et lâcher prise » dans le cadre des animations proposées dans le cadre de la semaine bleue.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation du prestataire.

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville de Hem pourra annuler les séances prévues. Celles-ci ne seront pas facturées.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée

par la ville dans le cadre du Projet gérontologie.

L'organisateur – La Ville de Hem – s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- Un premier versement de 410.00 euros lors de la cinquième séance le 15 octobre 2024.
- Le solde de l'action de 410.00 euros lors de la dernière séance le 3 décembre 2024.
- Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie, soit 820.00 euros (huit cent vingt euros).

Il est convenu que seules les animations réalisées seront facturées.

Les factures seront déposées sur le portail Chorus à l'issue de la prestation du 15 octobre et du 3 décembre 2024.

L'organisateur – La ville de Hem - s'engage à :

- fournir un espace approprié pour la tenue des séances,
- fournir les chaises pour l'organisation des séances
- garantir la sécurité des participants
- ranger la salle après l'activité.

Le prestataire - MARIE BROUET BIEN-ETRE - s'engage à :

- fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'animation

En cas d'empêchement de l'intervenant :

- soit à fournir, dans la mesure du possible, d'autres animateurs
- soit à reporter l'animation en accord avec la responsable du projet gérontologie.

Fait en deux exemplaires le 20 Août 2024 :

MARIE BROUET BIEN-ETRE

Pour la Ville de HEM  
Le maire,  
Francis VERCAMER